



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
ARRONDISSEMENT DE  
Pays des Ecrins

## MAIRIE de LES VIGNEAUX

### COMPTE RENDU DES DECISIONS

#### Séance du Conseil Municipal du 18 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit août à 18h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. PIERRE Gilles, Maire.

**Date de convocation** : 10 août 2020

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M. DISDIER Guillaume, Mme GIRAUD Véronique, M. JOUAN Antoine, M. FINE Franck, Mme LOPEZ Céline, M. MELQUIOND Victorien, M. LECOMTE Éric, M. MAGNE Jean-Claude, M. PIERRE Gilles, M. VAUBOURG Yannick.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. FAURE Camille donne pouvoir à M. Gilles PIERRE

Mme Muriel VALLAT donne pouvoir à M. Antoine JOUAN

Mme Isabelle ESTIENNE donne pouvoir à Mme Véronique GIRAUD

Mme Pauline LAURENT donne pouvoir à Mme Céline LOPEZ

**Absent non excusé :** M. Marc REYNAUD

**Secrétaire de séance :** M. Antoine JOUAN

#### DELIBERATION N° 1 – FINANCES Fixation du prix du repas de la cantine scolaire

La SARL ALPINE DE BOUCHERIE (SAB), sise à l'Argentière-la-Bessée, a été retenue par la commission d'appel d'offre réunie le 11/08/2020, après consultation lancée en juillet 2020, afin de fournir et livrer des repas en liaison froide pour la restauration scolaire de l'Ecole Primaire communale.

Le contrat avec «la SAB» prévoit en son article FACTURATION (page 10), un prix du repas à 5.40 € TTC pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal avait proposé en 2018/2019 de prendre à la charge du budget communal 0.30€/repas et 0.40€ en 2019/2020

Pour l'année 2020/2021, le maire propose de maintenir la prise en charge à 0,40€, ce qui donnera un prix du repas/élève à 5.00€ à compter de la rentrée 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve l'exposé du Maire**
- **Décide de fixer le prix du repas facturé aux parents (dans le cadre de la Régie de Recettes), à 5.00 € pour l'année scolaire 2020/2021. Ce prix sera également soumis à la révision annuelle prévue au contrat**

#### DELIBERATION N° 2 – FINANCES Changement du fournisseur d'électricité

Suite à la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020, la commune a été sollicitée par EDSB, fournisseur d'électricité.

Pour rappel : la commune a payé, en 2019, un total d'environ 24 000€ sur les factures d'électricité ceux-ci comprenant tout l'éclairage public, le four banal, le hangar, presbytère, église, bibliothèque... ainsi que l'immeuble mairie/école qui lui bénéficie du tarif jaune réglementé.

EDSB a fait une proposition commerciale permettant de réaliser environ 2000€ d'économie sur les contrats en tarif bleu et 900€ pour celui en tarif jaune qui ne sera applicable qu'à échéance, soit mars 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve l'exposé du Maire**
- **Autorise le Maire à signer de nouveaux contrats d'électricité avec EDSB.**

#### Questions diverses

- Les comptes rendus des conseils municipaux des 2 et 10 juillet 2020 ont été approuvés à l'unanimité.
- Un rendez-vous avec EDSB l'agence avait été pris ce jour pour des éventuels projets de :
  - Microcentrale sur le torrent ; ces projets sont particulièrement onéreux et s'ils sont envisageables, ils seraient en cession totale à EDSB
  - Photovoltaïque : des études sont nécessaires et entièrement prises en charge par EDSB pour l'éventuelle réalisation. Ces panneaux pourraient être installés sur le toit de l'école ou sur le toit de la future salle polyvalente.
  - Turbine sur conduite d'eau potable : réalisation possible sur le captage du Tioure

Des études gratuites seront réalisées par EDSB pour calculer si le rendement est suffisant pour réaliser tel ou tel projet. A terme de cette étude, la commune aura également connaissance du montant des redevances qui pourront être perçues. A ce moment-là, le maire présentera les résultats au Conseil Municipal pour que des décisions soient prises.

EDF a également demandé un rendez-vous avec le Maire pour étudier la faisabilité d'une microcentrale courant septembre.

- Contentieux urbanisme :
  - Bar du Rif : le dossier de Déclaration Préalable concernant la régularisation de la terrasse érigée au bar du rif a été déposé la semaine dernière. Il s'est donc bien conformé à sa mise en demeure de régularisation transmise en recommandé en juillet. L'instruction de la demande est entre les mains de la DDT, nous attendons leur retour pour la marche à suivre.
  - Travaux réalisés par l'entreprise Estienne en bord de torrent : le service contentieux de la DDT de Gap a été saisi du dossier. Un recommandé a été adressé à l'entreprise pour un rendez-vous le 19 août. Un agent de la DDT en charge du dossier viendra tout de même le 19 août pour constater l'étendue et l'avancée des travaux depuis le domaine public. Des Procès-Verbaux seront rédigés à la suite de cette visite.

- CIID : La Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être constituée au sein de la communauté de communes. Il est nécessaire de nommer 3 titulaires et 3 suppléants. Les propositions sont faites, et le maire nomme :
  - Gilles PIERRE et Franck FINE comme titulaires
  - Jean-Claude MAGNE et Yannick VAUBOURG comme suppléant.
  
- Monsieur le Maire a rencontré le nouveau responsable de la Maison Technique de Briançon, plusieurs points ont pu être abordés :
  - Le déplacement du panneau à message variable ne sera peut-être pas nécessaire pour permettre l'installation et le passage piéton aux abords de la future passerelle. Il faudra s'assurer que l'on puisse rabaisser d'une 15aines de cm le niveau du sol
  - Les engins de l'entreprise Estienne, au bord du torrent engendrent des va-et-vient en sortie directe sur la route Départementale. Aucune autorisation n'a été délivrée pour leur permettre l'accès et la situation est particulièrement dangereuse. Le département a donc été informé de la procédure de contentieux engagée à l'encontre de l'entreprise.
  - La demande conjointe formulée par notre commune et celle de Saint Martin de Queyrières concernant un marquage au sol latéral de la route des traverses est toujours en cours d'étude.
  - Les problèmes sur la prise d'eau du Tioure n'ont pas été réglés. Il faudrait reprendre la route pour éviter la déverse sur le captage. Cette demande date de plusieurs années, un caniveau a été réalisé mais cela n'est pas suffisant. Une relance a été de nouveau verbalisée.
  
- Demande de subventions : 3 opérations sont en attentes de réponse du Département: Passerelle du Rif, Voirie 2020, adressage et numérotation. Le Département n'a, à ce jour, pas encore répondu.
  
- Monsieur Jean-Claude MAGNE prend la parole pour informer que M. ALLIEY sollicite la commune pour élaguer le chemin du carrefour à la station d'épuration, car cela gêne la circulation de ses engins agricoles. Le maire répond que ce sera vu avec les services techniques.
  
- Il y a un flux cet été très important de camping-car ou camions aménagés sur la commune. Il serait judicieux de réfléchir à des solutions pour limiter et réguler cette fréquentation. Car malgré l'arrêté municipal interdisant cette pratique, ils sont de plus en plus nombreux. Une aire pourrait être envisagée vers l'ancien camping du Paroir aujourd'hui abandonné. Aussi l'accès vers la Pusterle pourrait être limité en hauteur. Il faudrait dans ce cas voir avec la commune de l'Argentière la Bessée si elle serait d'accord pour faire de même de l'autre côté de la route.

Séance levée à 19h40.